

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 04-353-1926 promulquant le décret du 28 janvier 1926 fixant les nouveaux traitements du personnel des services extérieurs des postes et des télégraphes.

n° 04-353-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 avril 1926

Numéro JO
n° 353 du 30/04/1926

Date du numéro
30 avril 1926

VISAS

Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendantes, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du septembre 1844 rendus applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 régissant le mode de promulgation et de publication de lois, décrets et arrêtés et les séries dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 28 janvier 1926 relatif aux nouveaux traitements du personnel des services extérieurs de l'Administration des postes et des télégraphes, inséré au journal officiel de la République française du 29 janvier 1926, page 1249 et suivantes,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulguée dans la colonie, pour y être exécutée selon sa forme et teneur, le décret du 28 janvier 1926 relatif aux nouveaux traitements: épousés du personnel des services extérieurs de l'administration des postes et des télégraphes. Art 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac